



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO. 204-2024-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le règlement numéro 204-2024-1 modifiant le règlement no. 204-2024 visant la création d'une réserve financière dédiée à la vidange des étangs aérés.

Le règlement est disponible et peut être consulté sur notre site internet.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 16^e jour de juin de l'an deux mille vingt-cinq.

Marie-Catherine Hamel
Directrice des services administratifs et
des communications

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Catherine Hamel, adjointe à la direction générale et greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 16 juillet 2025 entre 11h et 13h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 juillet 2025.

Marie-Catherine Hamel
Directrice des services administratifs et
des communications